



Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 JUIN 2024

A la suite d'une convocation du lundi 12 juin 2024, les membres du Comité Syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 17 juin 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **29**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Antoine FRANKE, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Luc BALLASSE, Gérard THIEL, Hubert BUR, André DUPPRE, Marc FRIEDRICH, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Francis SCHORUNG, Etienne HOFFERT a donné procuration à Gérard THIEL, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : **13**

Mesdames, Messieurs, Alexandre CASSARO, Mireille CINQUALBRE, Chantal PLATTE, Jean-Luc LUTZ, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Gabriel GLATH, Jean-Paul TINNES, Clément CHRISTIAN, Emmanuel THIRY, Serge STEBLER.

✓ Absents : **7**

Madame, Messieurs Durkut CAN, Guy BORN, Salvatore COSCARELLA, Emmanuel SCHULLER, Roland GLODEN, Cathia HEIM, David SUCK.

03. FILIERES

OBJET : REFACTURATION DES REFUS DE TRI 2023

Le Président expose à l'assemblée que l'année 2023 a été marquée par la poursuite de la modification des schémas de collecte, avec un retrait progressif du sac orange du dispositif Multiflux.

L'ensemble de la collecte sélective est trié par la société Citraval sur son site. Considérant que la prestation de transport et de traitement des refus de tri pour l'année 2023 a été également confiée à la société Citraval.

En 2023, les refus de tris ont subi une hausse de 3.45%. Le montant s'élève donc à 150 € HT/tonne en 2023 (TGAP comprise) contre 145 € HT/tonne en 2022.

Le coût du tri comprend une part de traitement des refus de tri à hauteur de 20% des tonnages livrés. Aussi, Citraval facture au Sydeme les tonnages de refus supérieurs aux 20%.

Il est à noter que sur la période de juillet à décembre 2023, le taux de refus de tri des sacs jaunes au départ de Ste Fontaine était inférieur à 20%. Aussi, aucun traitement des refus de tri n'a été facturé. Ces apports concernent :

- la CA Saint Avold Synergie sur toute la période,
- mais également la CC du Bouzonvillois et la CC du Warndt jusqu'à fin août (ensuite ouverture du centre de transfert de Creutzwald),
- à la marge, la CAFPF (début du déploiement en septembre 2023).

Aussi, sur les 7 081,45 tonnes de refus produits en 2023, tout apport confondu de collecte sélective (hors fibreux), Citraval a refacturé au Sydeme 3 771,96 tonnes réparties comme suit :

		Sacs orange	Sacs jaunes	Apport volontaire	Porte à porte	TOTAL
Tonnages refus 2023	produits	4 487,00	531,37	1 192,86	870,22	7 081,45
	facturés	2 960,70	58,98	389,83	362,45	3 771,96
	dont adhérents	2 366,49	58,98	389,83	362,45	3 177,75
	dont Sydeme	594,21				594,21

Le tri Multiflux génère des erreurs de tri optique qui se traduisent par la présence de sacs verts et bleus dans le gisement de sacs orange envoyé à Citraval. Une cabine de préparation a été mise en place sur le site de Chavelot pour nettoyer le flux. La part de sacs verts et bleus présents est identifiée.

Il est proposé comme les années précédentes de déduire cette part des tonnages de refus issus des sacs orange estimée à environ 15%. Cela impacte le coût du prix des refus de tri refacturé aux adhérents à la baisse.

Pour les flux de sacs jaunes, d'apport volontaire et de bac dédié en porte à porte, 100% du coût du tri est refacturé.

La prestation de refus de tri pour 2023 s'élève à 565 794,17 € HT selon la répartition suivante :

	Sacs orange	Sacs jaunes	Apport volontaire	Porte à porte	TOTAL
Sydeme	89 131,82 €				89 131,82 €
Adhérents	354 972,90 €	8 847,55 €	58 474,69 €	54 367,22 €	476 662,35 €
TOTAL 2023	444 104,72 €	8 847,55 €	58 474,69 €	54 367,22 €	565 794,17 €

La répartition de ces dépenses entre les adhérents est calculée sur la base des tonnages livrés par flux, des résultats de caractérisations par flux et du bilan de tri transmis par Chavelot. La répartition 2023 est la suivante :

Interco	Tonnages refus valorisés				TOTAL
	SO	SJ	AV	PàP	
CAFPF	1 699,77	1,82	14,17	0,00	1 715,75
CASAS	115,78	18,14	0,00	0,00	133,92
CASC	235,31	0,00	191,99	0,00	427,30
CCAB	81,17	0,00	58,62	0,00	139,79
CCB3F	0,00	15,11	0,00	0,00	15,11
CCDUF	156,90	0,00	44,69	0,00	201,59
CCFM	495,67	0,00	56,45	0,00	552,12
CCPBitche	0,45	0,00	0,00	362,45	362,89
CCPHBoulay	142,23	0,00	23,90	0,00	166,13
CCW	33,43	23,93	0,00	0,00	57,35
Total	2 960,70	58,98	389,83	362,45	3 771,96

La quote part par flux est la suivante :

Quote part par adhérent et par mode de collecte				
Interco	SO	SJ	AV	PAP
CAFPF	57,41%	4,60%	3,64%	0,00%
CASAS	3,91%	45,99%	0,00%	0,00%
CASC	7,95%	0,00%	49,25%	0,00%
CCAB	2,74%	0,00%	15,04%	0,00%
CCB3F	0,00%	19,12%	0,00%	0,00%
CCDUF	5,30%	0,00%	11,46%	0,00%
CCFM	16,74%	0,00%	14,48%	0,00%
CCPBitche	0,02%	0,00%	0,00%	100,00%
CCPBoulay	4,80%	0,00%	6,13%	0,00%
CCW	1,13%	30,29%	0,00%	0,00%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

En appliquant la quote part respective de chaque adhérent au flux concerné pour le cout du traitement des refus de tri, la répartition obtenue est la suivante :

Coût € HT du traitement des refus de tri en 2023					
Interco	SO	SJ	AV	PàP	TOTAL
CAFPF	203 793,38 €	272,27 €	2 126,05 €	0,00 €	206 191,70 €
CASAS	13 881,77 €	2 720,43 €	0,00 €	0,00 €	16 602,20 €
CASC	28 212,26 €	0,00 €	28 798,77 €	0,00 €	57 011,02 €
CCAB	9 732,34 €	0,00 €	8 792,91 €	0,00 €	18 525,26 €
CCB3F	0,00 €	2 266,05 €	0,00 €	0,00 €	2 266,05 €
CCDUF	18 811,28 €	0,00 €	6 704,08 €	0,00 €	25 515,35 €
CCFM	59 428,26 €	0,00 €	8 467,90 €	0,00 €	67 896,17 €
CCPBitche	53,50 €	0,00 €	0,00 €	54 367,22 €	54 420,72 €
CCPHBoulay	17 052,42 €	0,00 €	3 584,98 €	0,00 €	20 637,40 €
CCW	4 007,68 €	3 588,80 €	0,00 €	0,00 €	7 596,48 €
Total	354 972,90 €	8 847,55 €	58 474,69 €	54 367,22 €	476 662,35 €

Après avis favorable du Bureau et de la commission finances du 12 juin 2024 et après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité Syndical

Délibère par :

35 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver le calcul de refacturation selon la clé de répartition susmentionnée ;
- D'établir la refacturation du traitement des refus de tri 2023 selon le tableau de répartition ci-dessus ;
- De dire que la recette sera imputée à l'article 7711 du budget 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à MORSBACH, le 17 juin 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 05 juillet 2024

